

Une nouvelle Offre de Services aux Entreprises



Une nouvelle Offre de Services aux Entreprises est proposée dorénavant par le CRM.

Le CRM propose des prestations d'orientation, d'aide au maintien dans l'emploi et au reclassement à destination des salariés et des employeurs (bilans de compétences, bilans professionnels) depuis de nombreuses années mais, plus récemment, et en réponse aux besoins exprimés par nos entreprises partenaires, le CRM a souhaité faire connaître et surtout développer cette offre de service.

Dans un premier temps, nous avons lancé une campagne d'écoute des entreprises.

Celles-ci ont pu exprimer leurs préoccupations en matière de maintien dans l'emploi des collaborateurs présentant une situation de santé leur faisant risquer l'inaptitude, avec la nécessité d'un reclassement en interne ou le cas échéant d'une reconversion.

L'accompagnement de l'évolution professionnelle de leurs collaborateurs travailleurs handicapés est également une problématique relevée par les employeurs. Ceux-ci ont aussi pu faire part de leurs difficultés à diagnostiquer et à compenser les contre-indications médicales. En dernier lieu, soucieux d'intégrer et d'accompagner au mieux les collaborateurs travailleurs handicapés au sein de leur entreprise, les employeurs ont exprimé la nécessité de sensibiliser l'ensemble des professionnels au handicap.

Depuis quelques mois, un groupe de travail piloté par le directeur de l'OFP travaille à la communication et au développement de cette Offre de Services dédiée aux Entreprises.

Ainsi, les outils et compétences utiles ont été recensés, des plaquettes de communication ont été réalisées et de nouvelles prestations ont été créées en réponse à des besoins spécifiques exprimés.

Porteur aujourd'hui d'une offre plus complète et plus adaptée aux besoins des entreprises et de leurs collaborateurs, le CRM reste à l'écoute des attentes exprimées. Fort de son expertise en matière d'accompagnement des travailleurs handicapés, le CRM démontre qu'il est en mesure d'adapter ses réponses aux réels besoins des personnes handicapées en entreprises.

Chaque service proposé fera l'objet d'une convention spécifique entre l'entreprise et le CRM, précisant en particulier les conditions de restitution des prestations réalisées aux employeurs, aux médecins mandatés, ainsi qu'aux personnes concernées. S'adresser pour tout renseignement à Mme Sandrine BEHRA, sbehra@arfp.asso.fr.

Consultez nos plaquettes d'information sur les services proposés :

- [Bilan de compétences](#)
- [Bilan professionnel](#)
- [Bilan neurologique](#)
- [Diagnostic personnalisé](#)
- [Ergo'Kit](#)
- [Etude du poste de travail](#)
- [Modulo-test](#)
- [Action Jeunes « Cap sur l'avenir »](#)